



Chez Madame Marie-Ange VAISSIERE
54 Impasse des Lauriers La Madeleine 84400 APT
Courriel : jecrisjmedite@aol.fr / Site : www.jecrisjmedite.fr
N°W841002415 /SIRET : 805 106 853 00023

Vide-Bouquins

L'association "J'écris...J'm'édite" organise, **le dimanche 12 mai 2019 un vide-bouquins Esplanade des jeux d'enfants** ou dans **la salle- des- fêtes de Saint-Saturnin-les-Apt** en cas d'intempéries qui s'adresse aux particuliers souhaitant se défaire de leurs livres, revues, bandes dessinées, mangas, livres anciens, encyclopédies, DVD , CD, disques vinyles, cartes postales. Pour participer à cette manifestation, nous vous remercions de bien vouloir remplir le bulletin d'inscription ci-dessous qui permettra de réserver un emplacement. Les places seront attribuées par ordre chronologique d'inscription. **Ce bulletin**, dûment complété, accompagné du chèque et de la photocopie de la carte d'identité ou du passeport, **doit nous parvenir avant le 30 avril 2019**, délai de rigueur, à l'adresse de l'association (en haut à gauche). Nous portons à votre connaissance que la signature de ce bulletin implique l'acceptation intégrale du règlement. L'entrée des visiteurs est gratuite. Il y aura la possibilité de se restaurer sur place. **L'adhésion à notre association n'est pas obligatoire, mais pour nous soutenir vous pouvez nous rejoindre pour la somme de 10.00 € annuelle.**

- Règlement** :
- 1) L'accueil se fera à partir de 8 h 30 sur l'esplanade ou à la salle-des-fêtes.
 - 2) Les emplacements seront attribués par les organisateurs.
 - 3) Seuls les particuliers peuvent exposer et devront fournir avec le règlement signé, une photocopie de la carte d'identité ou du passeport (Nous portons à votre connaissance que les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an conformément à la loi 2005-882 du 2 Août 2005 art.21 JO du 3 Août 2005).
 - 4) Ne peuvent être vendus que des livres, des revues, des bandes dessinées, des mangas, livres anciens, encyclopédies
 - 5) Le vide-bouquins étant prévu de 10 h à 18 h les exposants sont priés de respecter cet horaire.
 - 6) Les objets exposés restent sous la **responsabilité totale** des propriétaires. Les documents invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée.
 - 7) Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Sans règlement joint aucune réservation ne sera faite.

Attestation et bulletin d'inscription au vide-bouquins

du 12 mai 2019 à Saint-Saturnin-Lès-Apt

Je soussigné (e) Mme Melle M Prénom : Nom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Courriel :@.....

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal). Je suis conscient(e) que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration m'expose à des sanctions pénales. Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Impératif : N° de votre carte d'identité ou passeport pour la validation de votre inscription

Je réserve mètres linéaires de table à 5 € le mètre soit au total :..... que je règle par chèque..... N°..... libellé à l'ordre de : l'Association "J'écris...J'm'édite".

Bulletin et chèque à l'ordre de l'Association "J'écris...J'm'édite" à renvoyer à l'adresse en haut à gauche.

Sans règlement joint aucune réservation ne sera effective.

Fait à : Le :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement que j'accepte

Signature :